

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 09/12/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mme CHAUVY Christiane,

MM : ARNAUD Daniel, FAURE.Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CONDAT Daniel à M. NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_07_02 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SECTION DES COMBRES AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2411-1 et suivants relatifs aux sections de communes ;
- L'absence de commission syndicale dans la section des Combres, conférant au Conseil municipal la gestion des biens et des fonds de la section.

CONSIDÉRANT :

- La nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux sur le territoire de la section des Combres ;
- L'existence de fonds propres suffisants dans la trésorerie de la section pour contribuer au financement des travaux ;
- La gestion directe par le Conseil municipal des biens et des ressources de la section en l'absence de commission syndicale.

EXPOSÉ DE M. LE MAIRE :

M. le Maire rappelle la réalisation d'enfouissement des réseaux aux Combres.

Le coût du reste à charge par la Commune est estimé à 24 333,12 € T.T.C.

Il propose d'affecter une partie des fonds propres de la section au financement de ces travaux, à hauteur de 4 863,11 €.

Il expose avoir informé les membres de la section concernée.

La participation complémentaire sera prise en charge par le budget communal.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **20 DEC 2024**



ID : 063-216302380-20241214-2024_07_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

1. AUTORISE l'utilisation des fonds propres de la section des Combres pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux aux Combres ;
2. FIXE la participation financière de la section à 4 863,11 € ;
3. PRÉCISE que le solde des travaux sera financé par le budget communal ;
4. DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires, mobiliser les fonds de la section, et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/12/2024

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBE (Puy-de-Dôme)

Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE